

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 9 mai 2017

N° 17.05.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 9 mai 2017 à 20 heures 30, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absente excusée, M. Joseph).

Est désigné secrétaire de séance, D. Duvert. Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

PRECISION PIECES BUDGÉTAIRES

Suite à l'article paru dans le journal de Saône et Loire après le vote du budget et indiquant une hausse des charges de personnel, M. Le Maire précise que ces charges n'ont pas été augmentées par de nouveaux recrutements mais que l'écart entre 2016 et 2017 résulte principalement des absences longues de deux agents qui ont été rémunérés à demi traitement et non remplacés dans leur totalité. Il présente ensuite un comparatif de ces charges avec des communes avoisinantes de strates équivalentes, et qui montre que la commune de Prissé a la masse salariale la plus faible. Concernant le taux des taxes locales, M. le Maire présente également un comparatif des taux (valeur 2015) avec d'autres communes de l'agglomération de tailles similaires, et qui fait ressortir que, malgré l'augmentation, notre commune a des taux situés dans la moyenne la plus basse. Il rappelle que cette hausse était nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement, et que sans elle, la commune courrait le risque d'une administration par le Préfet.

TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

M. le Maire rappelle au Conseil que les effectifs aux écoles ont évolué ces dernières années et que la Commune, pour y faire face, a dû installer un bâtiment modulaire en septembre 2014 suite à l'ouverture d'une classe. Cette location étant couteuse, il présente le projet d'extension étudié par la « Commission Bâtiment », et établi avec le concours de l'Agence Technique Départementale, opération d'un montant estimé de 493 385.62 € HT (592 062.75 € TTC). Les travaux projetés consistent en la construction de deux nouvelles salles de classes, d'un vestiaire, d'un bureau de direction et d'un préau pour les enfants de maternelle sur le site même du groupe scolaire. Est également prévue la réhabilitation, devenue nécessaire, des sanitaires existants. Par délibération en date du 7 février 2017, le conseil municipal a approuvé le lancement de cette opération et a sollicité une aide au titre de la DETR auprès de la Préfecture de Saône et Loire.

M. le Maire propose donc au Conseil de solliciter de nouvelles aides auprès du Conseil Départemental et de Mâconnais Beaujolais Agglomération pour aider au financement de cette opération suite à l'adoption récente de leur règlement d'intervention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de solliciter, en complément des aides déposées auprès de la Préfecture de Mâcon (DETR), les subventions suivantes :
- L'appel à projets 2017 Départemental « Volet 1 : amélioration des bâtiments et équipements des services au public – construction, extension, rénovation, travaux d'amélioration des performances énergétiques et mise aux normes de locaux scolaires et périscolaires des écoles maternelles et primaires », auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire,
- L'intégralité du Fonds de concours « aide au développement local 2017 -2019 – Equipement et travaux correspondant à des projets de création, de confortement ou de valorisation du patrimoine communal – domaine scolaire » auprès de Mâconnais Beaujolais Agglomération.

M. Le Maire explique ensuite que compte tenu de la configuration des lieux, un bâtiment avec toiture terrasse est envisagé mais notre Plan Local d'Urbanisme ne l'autorise pas actuellement. Après avoir rencontré le service instructeur des autorisations du droit des sols et contacté la Direction Départementale des Territoires, une modification simplifiée portant sur un assouplissement du règlement sur les bâtiments publics devra être faite pour permettre la réalisation de ce projet. Les délais seraient réduits, d'environ 4 à

6 mois car il n'y a pas lieu de nommer un commissaire enquêteur. L'atelier du Triangle, qui a mené à bien les précédentes modifications, nous a adressé un devis de 1500 € HT, auquel il conviendra d'ajouter les frais de publication d'environ 500 €. Il nous a également conseillé de lancer cette procédure après avoir choisi le maître d'œuvre et travaillé sur les premières esquisses afin de s'assurer de la nécessité de cette modification et qu'elle corresponde bien au projet.

TRAVAUX EN COURS

. Aménagement, sécurisation et mise en accessibilité de la rue de la Fontaine :

M. le Maire présente le rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre, JDBE suite à l'ouverture des offres de la rue de la Fontaine. 4 entreprises ont remis une offre et c'est l'entreprise GUINOT TP, mieux disant qui a été retenue pour un montant HT de travaux de 194 908.40 € et un délai d'exécution de 32 jours ouvrés. Les travaux devraient débuter fin juin pour se terminer début août 2017.

Puis M. le Maire présente au Conseil le projet de convention établie par Mâconnais Beaujolais Agglomération fixant les conditions techniques et financières d'implantation de trois colonnes semi-enterrées de collecte sélective. Il rappelle que la commune assure les travaux de génie civil et SPS ; travaux prévus dans le cadre du marché d'aménagement de la rue de la Fontaine. Mâconnais Beaujolais Agglomération assure, quant à elle, la fourniture et pose des colonnes dont elle conserve la propriété en tant que biens affectés au service public de collecte des déchets ménagers. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention.

. Aménagement d'une aire de covoiturage rue de la Fontaine :

M. le Maire rappelle au conseil son accord de principe du 6 septembre 2016 pour déposer une demande d'aide auprès du Pays Sud Bourgogne pour réaliser une aire de covoiturage sur les parcelles BE 37 et 38, à proximité du lavoir. Il informe que notre dossier a été retenu dans le schéma d'aires de covoiturage à l'échelle du Pays et qu'il convient désormais de déposer avant fin juin, le dossier de demande d'aides auprès de la région Bourgogne Franche Comté. Il présente ensuite les premières esquisses établies par le cabinet Bonnet et également celle faite par JDBE. Le Conseil valide la proposition avec une implantation des places en épis, plus pratique, au nombre de 25 environ, ainsi qu'un aménagement en pelouse avec un banc sur le petit terrain situé à l'arrière du lavoir.

. Sécurisation et mise en accessibilité de l'arrêt de bus rue des Préauds.

M. le Maire rappelle que la commune doit avoir, dans le cadre du PAVE, au moins un arrêt de bus accessible, et c'est le plus fréquenté, celui de la rue des préauds qui avait été inscrit en 2015. Il explique avoir reçu M. Louis Mathias, de l'Agence technique Départementale qui va étudier ce projet et nous préparer une note d'opportunité, en prenant en compte la dimension sécuritaire afin de tenter de réduire la vitesse des automobilistes, jugée excessive par les parents d'élèves malgré les deux ralentisseurs déjà installés. Des comptages des voitures seront également demandés au Département.

Concernant la demande des parents se proposant de faire bénévolement la circulation à la sortie de l'école, le Maire explique avoir contacté la Gendarmerie puis la Préfecture, qui nous a indiqué que cela n'était pas légal car seules les personnes dépositaires de la force publique sont autorisées à le faire.

ANTENNE RADIOTELEPHONIQUE

M. le Maire explique avoir rencontré un représentant de la société ITAS travaillant pour le compte de TDF qui recherche actuellement des terrains pour installer deux relais radiotéléphoniques sur la commune afin d'offrir de nouveaux services audiovisuels et de télécommunication aux usagers de la ligne TGV, en précisant que ces deux relais permettraient également d'améliorer la réception sur la commune. Deux sites étaient pressentis, l'un à l'arrière de la station d'épuration sur la commune de Davayé et l'autre à côté de l'antenne existante à Chantoux. Suite aux investigations menées par TDF, le site à l'arrière de la station ne peut être retenu car classé inondable selon le PLU de la commune de Davayé. Le site de Chantoux les intéresse pour 150 m² environ et de nouvelles études seront menées. Ce terrain faisant partie du domaine privé communal, il sera loué par la Commune à TDF si le projet aboutit. Le conseil donne son accord de principe.

SYNDICAT DU HAMEAU DE L'EAU VIVE

M. Le Maire informe le Conseil que l'ensemble des Maires et délégués des communes adhérentes ont été

conviés à une réunion le 5 avril en présence du cabinet comptable Fogex et de l'Agence Technique Départementale, pour une présentation sur le devenir de la résidence de l'Eau Vive. Il rappelle que le terrain sur lequel est construite la résidence appartient à la commune de la Roche Vineuse, et que les résidences sont gérées par l'Opac de Saône et Loire. Pour les bâtiments A et B, le bail arrive à échéance le 23 février 2018 et le 19 mai 2022 pour les bâtiments C et D. Il est étudié la reprise des deux ensembles immobiliers en gestion directe au 23 février 2018, impliquant une rupture anticipée du second bail générant une indemnité due à l'Opac sur la base des loyers restant à percevoir, d'un montant estimé de 650 K€ (négociations en cours). Dans ce cas, la résidence prendrait le statut de « Résidence Autonomie » modifiant les critères d'admission qui ne seraient plus basés sur les ressources mais sur le degré de dépendance des personnes. Des travaux seraient également à prévoir pour une remise aux normes des bâtiments, estimés à environ 1 489 000 €. Selon une simulation financière présentée par le cabinet Fogex, compte tenu du bon taux d'occupation situé à 93% en moyenne, ce scénario serait déficitaire les premières années pour tendre ensuite à l'équilibre ; les communes continueraient à cotiser à un niveau équivalent à aujourd'hui pour voir dans le futur leurs cotisations diminuer. Après débat, le conseil municipal donne son accord de principe pour la reprise des locaux dans leur totalité à l'échéance du bail du 23/02/2018 après dénonciation anticipée du bail du 19/05/2022, et la transformation en Résidence Autonomie.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois. Vu les avis favorables des commissions administratives paritaires (CAP) placées auprès du Centre de Gestion délivrés le 28 mars 2017 pour examiner les avancements de grade de l'année 2017, le Conseil Municipal, après délibéré, décide d'adopter :

- La **suppression des postes** suivants, à compter du 1^{er} avril 2017:
 - un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 26h30,
 - un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2nd classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35h00,
 - un emploi d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2nd classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 27h00,
 - un emploi d'attaché territorial à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35h00.
- La **création des postes** suivants pour pourvoir à compter du 1^{er} avril 2017 :
 - un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2nd classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 26h30,
 - un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35h00
 - un emploi d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 27h00,
 - un emploi d'attaché principal territorial à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35h00.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD)

M. Desroches donne le compte rendu de l'assemblée générale de l'ATD. A été présenté le rapport d'activités 2016 avec la nomination d'un nouveau directeur, M Michaud. 340 communes adhèrent à l'Agence, 20 EPCI à fiscalité propre et 8 syndicats, soit 368 adhérents au total. 261 nouveaux dossiers sont en cours, et l'Agence est intervenue sur 761 dossiers représentant 144 Millions de travaux, principalement sur les pôles accessibilité, bâtiments publics et voirie. Le budget primitif s'élève à 1 285 000 € en fonctionnement et la principale charge est la rémunération du personnel. En 2017, l'agence compte 19 permanents pour 17.8 ETP. Les délais d'instruction étant de plus en plus longs du fait de l'augmentation croissante des demandes, deux postes de renfort créés en 2016, l'un pour la voirie et le second de juriste, ont été pérennisés. Les principales recettes sont les cotisations des membres et la participation du Conseil Départemental. Cette Assemblée s'est clôturée avec une table ronde sur l'énergie au cours de laquelle M. Dewerdts a exposé les actions du plan sobriété mises en place sur notre commune.

SIVU DES POMPIERS EN VAL LAMARTINIEN

M. Sey explique que les sapeurs-pompiers du SIVU ont été reçus par le SDIS suite aux demandes d'intégration pour la mise en œuvre d'un double engagement (SIVU/SDIS). Cinq nouvelles recrues ont été effectuées soit un corps de 17 pompiers à ce jour. Le SDIS est également prêt à assouplir sa position sur l'utilisation des tenues et du véhicule, et de faire un effort sur la formation. Une nouvelle réunion est prévue le 10 mai prochain.

SYDESL

M. Cognard s'est rendu à l'assemblée générale du syndicat d'énergie le 27 mars dernier. Enedis a expliqué le déploiement en Saône et Loire des compteurs Linky, en soulignant que le secteur du Mâconnais sera traité essentiellement en 2018/19. Cette opération consiste en le remplacement, aux frais d'Enedis, des compteurs qui permettront aux particuliers d'ouvrir un compte Internet et une facturation au réel de la consommation (plus d'estimation) ainsi qu'une lecture en temps réel des chutes de tensions par Enedis. Puis ont été présentés la programmation des travaux 2017, le bilan du groupement d'achat d'énergie qui permet une économie de 5 à 8% pour les puissances de 36Kwa, le schéma départemental de déploiement de 14 bornes de recharge pour véhicules électriques (3 sur Mâcon) et l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme Rodriguez informe le conseil que suite aux relances faites par l'Association chargée de la gestion du restaurant scolaire, trois nouveaux parents d'élèves bénévoles les ont rejoints.

Les rythmes scolaires débutent leur dernière période, avec le choix des activités donné aux élèves. La dernière semaine d'école, une rencontre entre tous les groupes est prévue le mardi en salle des sports, et le vendredi une représentation sera donnée par le groupe de théâtre au parc municipal suivi d'un goûter.

Puis elle explique avoir reçu ce jour, une demande de Mme La Présidente du patronage expliquant que l'aide attribuée par le Conseil Départemental pour le voyage des CM1 et CM2 au Centre Eden en octobre 2017 a été diminuée de moitié, passant à 2 430 € au lieu de 5000 €, et remettant en cause le plan de financement prévisionnel. Le coût du voyage est de 10 776 € pour un séjour de 5 jours, et la participation demandée aux familles est de 70€/enfants. Le conseil, après débat, rappelle que rien n'a été prévu au budget, très serré cette année, pour ce voyage et qu'il est délicat d'octroyer une aide supérieure à notre capacité financière. Le conseil suspend donc sa décision jusqu'au mois prochain pour revoir avec le corps enseignants et le patronage si différentes alternatives sont possibles (hausse de la participation des familles, réduction de la durée du séjour ...).

GARDERIE LES P'TITS LOUPS

Mme Corsin s'est rendue à l'assemblée générale de la garderie au cours de laquelle la Présidente a remercié la municipalité pour la mise à disposition des locaux et du personnel (ATSEM). Le taux de fréquentation est en légère baisse, néanmoins 47% des élèves sont inscrits à la garderie (2/3 primaire et 1/3 maternelle) pour un effectif journalier moyen de 40. Les comptes ont été approuvés avec un bénéfice d'environ 4 300 €. Les tarifs sont inchangés depuis 3 ans.

Puis M. le Maire informe le conseil que les crèches communautaires gérées par MBA proposent 173 places pour l'ensemble des communes et ont actuellement 249 demandes, soit 76 familles en liste d'attente.

TENUE BUREAU DE VOTE ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIIN 2017

Compte tenu de la fermeture des bureaux à 18h, le Conseil, à la majorité, décide d'une permanence sur deux demi-journées.

Prochain Conseil le mardi 6 juin 2017 à 20h30

Séance Levée à 22 h 45.